

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf et le sept mars Deux Mille Dix Neuf à 21H
Le conseil municipal de la commune de Vaudreuille - (31250) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de **Mr Voltaire D'ENNIN, Maire**.

Etaient présents : Jean LAGOUTTE, Véronique THOMAS, Lilian GARAUD, Michèle CATTALDO, Nathalie LAMOTHE et Corinne MORENO

Etaient excusés et représentés :

Etaient absents : Jean-Philippe LASPORTES

Mme Michèle CATTALDO a été élue secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 28 août 2018 concernant la **Rénovation du coffret de commande de l'éclairage du boulodrome - référence : 2 BT 296**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Dépose du coffret de commande du boulodrome vétuste.
Fourniture et pose d'un nouveau coffret équipé de protections différentielles et de:
- 2 prises 16 A intérieure avec brochage aux Normes Françaises.
- 1 prise 32 A intérieure de type CEE17 IP44
- 1 prise 16 A extérieure de type CEE17 IP44.
- 3 commutateurs à clé n°455 dont 2 fixés sur la porte du coffret pour l'allumage du boulodrome.
Pose d'une horloge astronomique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	819 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2 081 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 302 €
Total	5 202 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. ⁽¹⁾

OU

- ~~Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres. ⁽¹⁾~~

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A VAUDREUILLE, le 07/03/2019
Le Maire



⁽¹⁾ rayer la mention inutile